

AFRICA

BURUNDI
QUE FAIRE ?
NOTRE DOSSIER

11-26 JUILLET/AOÛT 1996

COUACOUA 96

Centrafrique

**EMBRROUILLES
AUTOUR D'UN
SOMMET**

incertitudes et attentes

PARCA

**NGOUPANDE
L'HOMME DE
PARIS**

*Son nouveau
gouvernement*

NATIONALITÉ

**QUI EST PLUS
AFRICAIN
QUE QUI ?**

*Kenneth Kaunda
ne serait plus
zambien !*

RWANDA

**ENTRETIEN AVEC
MAGOSORA**

*Le colonel en prison à
Yaoundé attend une
improbable extradition*



Côte d'Ivoire

**ALASSANE
NE PARLE PLUS DE
POLITIQUE**

EXCLUSIF

**SYMEN GRUGÉ PAR
DES FAUSSAIRES, TSHI-TSHI DIT TOUT
D'UN HOMME EN SUIIS RUINÉ
TROP SOUFFERT
LA CONFESSION IMPITOYABLE D'UN
HOMME QUI A TOUT PERDU**

M 3385 - 296 - 22,00 F



AFRIQUE ZONES CFA : 1500 F CFA Antilles, Réunion, Guyane, Comores, Madagascar, Pologne : 22 FF, Suisse : 6 CHF, Belgique : 140 FB, Italie : 7000L, Canada : \$ 4.75, USA : US \$ 4.50, Allemagne : DM 7.00, Autriche : 63 OS, Danemark : DKK 30, Pays-Bas : 7500 NLG, Grèce : 750 GR, Liban, Israël, Kenya : 30 FF, Haïti : USD 4.9, Suède : 30 SEK, Maurice : 20 FF, Royaume Uni : £ 3.00, INTERNATIONAL ISSN 1143-1466

RWANDA

Ancien directeur de cabinet du ministre rwandais de la Défense, le colonel a été cité à comparaître pour «génocide» sans la moindre preuve et ne demande qu'à être jugé par un tribunal impartial. La Belgique et le Tribunal international pour le Rwanda ont demandé son extradition

De sa prison de Yaoundé**BAGOSORA S'EXPLIQUE**

... propos recueillis par notre correspondant, Jean-Marie Aboganena ...

Le colonel Théoneste Bagosora fait partie des douze Rwandais détenus à la prison centrale de Kondengui à Yaoundé. Tous des Hutus soupçonnés de "génocide" au Rwanda. En juin, le Tribunal International sur le Rwanda (TIR) a adressé une demande officielle d'extradition pour quatre d'entre eux : Théoneste Bagosora, Ferdinand Nahimana, Anatole Nsengiyumva, André Tagerura.

Depuis deux ans, beaucoup d'observateurs s'inquiètent de la situation de terreur et d'insécurité entretenue au Rwanda par le nouveau régime. Cette situation empêche évidemment la réconciliation nationale du fait que la terreur est dirigée contre la majorité hutu, globalement diabolisée pour mieux l'exclure du pouvoir.

Africa International a pu rencontrer le colonel Bagosora pour évoquer le drame que le peuple Rwandais a vécu depuis le 1er octobre 1990, lorsqu'une bande armée a envahi le Rwanda à partir de l'Ouganda, jusqu'au moment où plus de cinq millions de Hutus ont été contraints de quitter leur pays, leurs



Le colonel Bagosora avec ses co-détenus à la prison centrale de Yaoundé

biens pour une vie d'errance d'abord à l'intérieur, puis en exil à l'extérieur, fuyant les massacres sans précédent qui ont endeuillé ce petit pays coincé entre l'Afrique centrale francophone et l'Afrique orientale anglophone. La guerre d'octobre (octobre 90 à juillet 94) a réveillé les démons de la haine ethnique et provoqué une bipolarisation de la population.

Africa International : Colonel Bagosora, aujourd'hui vous êtes un homme tristement célèbre. Comment le vivez-vous?

Théoneste Bagosora : Je suis tristement célèbre à cause des allégations mensongères que l'on diffuse à mon sujet. Ce qui m'est arrivée pouvait arriver à n'importe qui au moment où j'étais directeur de cabinet du ministre de la Défense. Quand le président Juvénal Habyarimana est mort, le ministre de la Défense était absent puisqu'en mission au Cameroun. Le premier Ministre également mort, je me suis retrouvé devant une situation où les gens m'ont vu présent et ils m'attri-

buent tout ce qui s'est passé.

• *Vous auriez pu prendre le pouvoir!*

T.B. : Non, justement; il y avait les accords d'Arusha auxquels j'avais participé et j'y croyais. Ce n'était donc pas le moment de faire un coup d'Etat puisqu'il y avait un processus de démocratisation et de partage du pouvoir.

• *Pourtant vous aviez dénoncé les intentions du FPR à Arusha.*

T.B. : En tant que directeur de cabinet, je n'étais pas membre du gouvernement ni Premier ministre. Je ne pouvais donc pas prendre la décision de quoi que ce soit à ce niveau du problème. Seulement, à Arusha, j'avais fait remarquer que le problème fondamental était le partage du pouvoir entre les Hutus et les Tutsis, donc un problème plutôt ethnico-politique ne figurant pas comme tel à l'ordre du jour. Mais les Hutus dits de service et opportunistes n'ont rien voulu entendre et ont signé les accords en l'état. J'ai donc adressé mes remarques au gouvernement. J'y dénonçais la volonté du FPR de prendre tout le pouvoir et

faisant des manœuvres de diversion pour tromper l'opinion internationale, puisque le FPR étant l'émanation d'une minorité, ne pouvait pas avoir intérêt à ce qu'il y ait un jour des élections au Rwanda. Une réalité aujourd'hui largement reconnue. C'est d'ailleurs pour cette raison que le FPR et ses sponsors ne poursuivent en ce moment parce que je n'ai jamais été dupe.

• A ce point, peut-on conclure que la cause de la démocratie est désormais perdue au Rwanda?

T.B. : Non, nous espérons que les Belges, les Américains et tous les autres pays épris de liberté vont revenir à la raison. Ils doivent certainement comprendre déjà qu'ils ont été abusés par le FPR qui faisait croire qu'il défendait la cause de la démocratie en combattant la dictature de Habyarimana,

à corriger enfin leur erreur d'appréciation dans ce problème rwandais.

• Lorsque vous étiez aux affaires, vous étiez-il tout de même arrivé de donner l'ordre de tuer?

T.B. : Je voudrais d'abord vous dire que j'avais été envoyé en retraite le 23 septembre 1993; que j'avais été

remplacé en tant que directeur de cabinet par un civil. Je ne devais pas être en place si le gouvernement de transition à base élargie avait été mis en place les 37 jours à partir du 4 août 1993, comme le prévoyaient les Accords d'Arusha. En d'autres termes, j'étais là pour la prise de fonction du nouveau directeur de cabinet du gouvernement de transition à base élargie qui a trainé à se mettre en place. Ma retraite avait donc été prolongée pour cause de guerre, mais comme on venait de signer les accords d'Arusha, il n'était plus nécessaire que je sois maintenu dans les forces.

• Comment se fait-il que deux ethnies ne puissent pas vivre ensemble pacifiquement au Rwanda (ni au Burundi), alors qu'ailleurs, en Afrique, plusieurs ethnies vivent côte à côte sans nécessairement s'entre-tuer?

T.B. : Justement, c'est peut-être parce qu'elles sont seulement deux ethnies à se disputer le pouvoir que les choses se compliquent. Il n'y a pas de place pour les alliances, chacune veut absolument gouverner. Notons que, contrairement aux pays africains où chaque tribu occupe son propre territoire, au Rwanda, les Hutus et les Tutsis sont entremêlés sur l'ensemble du territoire national, ce qui, en soi, est souvent générateur de conflits quand les intérêts de groupe sont en jeu.

Comme l'histoire a fait que les Tutsis ont monopolisé le pouvoir pendant environ quatre siècles au détriment des Hutus, ceux-ci devenus conscients de leurs droits et de leur force populaire en tant que majorité, ont rejeté cette domination et ont renversé le pouvoir tutsi par une révolution populaire, en 1959. Les Tutsis, alors au pouvoir, ont préféré l'exil tout en ruminant la revanche. Des tentatives de reprise du pouvoir eurent lieu de 1960 à 1967; puis ce fut la consolidation du pouvoir démocratique. Mais les Tutsis n'ont pas baissé les bras; ils se sont organisés à l'extérieur. Ils ont constitué des alliances dans leur pays d'exil, mais aussi avec leurs congénaires restés au Rwanda. Grâce à ces alliances et avec le soutien du président Museveni, ils ont créé une armée et ont envahi le Rwanda le 1er octobre 1990 à partir de l'Ouganda sous la bannière du Front Patriotique Rwandais (FPR).

• Que représentait à cette époque le FPR dans le paysage socio-politique rwandais?

T.B. : le FPR se présentait comme l'avant-garde de la communauté tutsi de la diaspora et même pour celle de l'intérieur du Rwanda. A

supposer que tous les Tutsis ce soient reconnus dans le FPR (ce qui n'était pas le cas à cette époque), son poids socio-politique devrait être proportionnel à sa part démographique dans la société rwandaise, à savoir plus ou moins 10%. Sur le plan politique, le FPR n'était pas officiellement présent au Rwanda, même après la création des partis politiques. Il était néanmoins parvenu à tisser des alliances avec certains partis politiques appartenant à l'opposition démocratique intérieure MDR (le Mouvement démocratique républicain), le Parti social-démocrate (PSD) et même à transformer certains en aile intérieure, comme le Parti libéral (PL). Les trois partis formèrent, à l'occasion de leur alliance avec le FPR, le 4 juin 1992, à Bruxelles, ce qu'ils ont appelé les Forces Démocratiques du Changement (FDC).

Il faut cependant reconnaître que de 1990 à 1994, la situation a fortement évolué avec l'impact de la guerre sur la population et le comportement réel du FPR face à la démocratisation en cours dans le pays.

• Justement dans ces conditions, quel fut l'impact de la guerre provoquée par le FPR, sur la population?

T.B. : Les attaques du FPR ont provoqué un choc profond au sein de la population, surtout lorsque cette organisation a ordonné à ses

troupes de s'en prendre aux civils non armés, et plus particulièrement aux Hutus qui ne voulaient pas collaborer avec lui. En effet, les Hutus refusaient massivement de collaborer avec les forces militaires tutsis pour renverser un pouvoir démocratiquement établi. Ils étaient alors soit massacrés, soit contraints à fuir leurs biens et leurs terres. En février 1993, on déplorait déjà 150 000 civils hutus innocents massacrés par les hordes du FPR, et un million de déplacés. Les rescapés de cette guerre injuste ainsi que beaucoup d'autres Hutus qui subissaient les conséquences néfastes notamment le poids socio-économique que constituent les déplacés, nourrissent évidemment contre les «envahisseurs tutsis» une haine très forte. Les démons de la haine ethnique ancestrale ne tardèrent pas à se réveiller. Le fossé entre les Hutus et les Tutsis s'élargit avec les recrutements massifs que le FPR effectuait parmi la population tutsi. Les 17 ans de coexistence pacifique, sous le régime Habyarimana, furent rapidement oubliés. Les négociations très défavorables imposées de l'extérieur allaient précipiter le changement du paysage politique au Rwanda, et consacrer la cassure en deux de la société rwandaise. Les négociations furent caractérisées par les arrières-pensées et la mauvaise foi du FPR.

• Mais pourquoi le gouvernement rwandais n'avait-il pas répondu rapidement aux revendications du FPR pour mettre fin aux hostilités?

T.B. : Au départ le FPR cachait ses desseins véritables derrière des revendications officielles: retour des réfugiés Tutsi, démocratisation du régime rwandais et redressement économique. En réalité, à l'époque de l'invasion du FPR le 1er octobre 1990, la question des réfugiés tutsis était en voie de résolution. Les négociations en cours entre les gouvernements rwandais et ougandais venaient d'aboutir à un accord admettant le rapatriement des réfugiés qui le souhaitaient, les autres étant acceptés comme immigrants réguliers. Le même accord devait être conclu avec les autres pays d'hébergement des réfugiés rwandais. De plus, dès novembre 1990, le président Habyarimana déclara que tous les réfugiés qui voulaient, pouvaient rentrer au Rwanda.

Quant à la démocratisation du régime, le processus avait déjà débuté, surtout après le sommet de la Beaulieu, quand le FPR a attaqué.

Ce processus devait aboutir à l'adoption de la constitution du 10 juin 1991 autorisant le multipartisme au Rwanda. Malgré toutes ces performances positives à l'actif du gouvernement rwandais, le FPR, au lieu de renoncer aux hostilités, intensifia la guerre en violant les accords de cessez-le feu conclus le 29

mars 1991 à Nsele (Zaïre), et le 12 juillet 1992 à Arusha (Tanzanie), aboutissant aux massacres généralisés que nous avons connus.

• *Mais le FPR vous présente aussi comme l'un des responsables de ces massacres.*

T.B. : Vous savez, il ne peut en être autrement, car il veut me diaboliser simplement, malgré mon innocence. Les négociations d'Arusha et les événements ultérieurs devaient montrer que le FPR voulait tout le pouvoir, puisqu'il refuse de se contenter des 40-50% dans l'armée et plus de 20% dans les autres organes de l'état, alors qu'il n'était censé représenter que 7% de la population rwandaise.

• *Fallait-il automatiquement passer par l'assassinat du président Habyarimana pour prendre le pouvoir au Rwanda? A qui profite le crime?*

T.B. : En réalité, les accords d'Arusha avaient donné un pouvoir énorme au FPR qui, avec les alliances qu'il avait su tisser avec le FDC, pouvait dominer la transition, n'eussent été ses ambitions démesurées et son orientation carrément ethniciste. Il se préparait à prendre le pouvoir par la force puisqu'il était sûr de ne jamais pouvoir l'atteindre par les urnes, d'autant que ses manœuvres ethnicistes avaient éloigné de beaucoup de leader hutus appartenant au FDC. Dans ses analyses, le FPR a conclu que l'élimination du président Habyarimana, dernier rempart du pouvoir démocratique, pouvait provoquer la scission au sein des républicains et faire tomber le pouvoir entre ses mains. Cette analyse fut partagée par ses sponsors qui l'aiderent à accomplir sa triste besogne.

• *Comment expliquez-vous que dans les conditions de bipolarisation quand même favorable à la majorité, les Hutu ont-ils perdu la guerre.*

T.B. : Vous savez, contrairement à l'opinion répandue, les Hutus ne s'attendaient pas une offensive généralisée du FPR et encore moins à la disparition brutale du chef de l'Etat. Ils n'avaient pas pu se préparer à la guerre ni aux massacres qui ont suivi l'assassinat du président Habyarimana. Par contre le FPR avait bien préparé son coup qu'il a réussi grâce à l'intervention décisive de ses alliés (Ouganda, Burundi, Tanzanie) et de ses sponsors (Etats-Unis, Belgique, Grande-Bretagne). Ces derniers ont pu obtenir contre le gouvernement

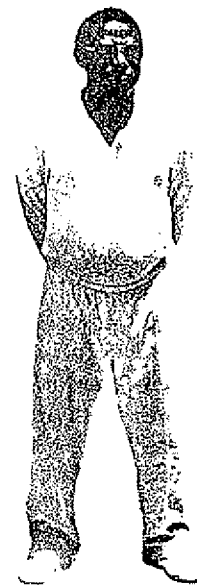
Rwandais, un embargo militaire qui a fait basculer le sort de la guerre ainsi qu'un embargo diplomatique contre le nouveau gouvernement. L'exode de la population est la conséquence de la guerre et de la haine.

• *Selon vous la tribalisation à outrance du régime de Kigali est un obstacle au retour des réfugiés.*

T.B. : Justement puisque après sa prise de pouvoir en juillet 1994, le FPR n'a pas cessé ses atrocités contre les populations Hutu. Il a installé un pouvoir militaire s'appuyant sur la minorité ethnique tutsi qui ne peut régner que par la force et la terreur. Les Hutus qui collaboraient avec le régime de Kigali (dont le premier ministre de l'intérieur Seth Sendashonga) affirment que plus de 600 000 Hutus ont été massacrés entre juillet 1994 et avril 1996. Environ 100 000 Hutus crouissent dans les prisons-mou-

roirs du Rwanda, attendant la mort ou le jugement hypothétique pour des crimes parfois imaginaires ou montés de toutes pièces. Entretemps, le pouvoir monoethnique tutsi se renforce, les organes de l'Etat sont quadrillés par les militaires tutsis et contrôlés par les cadres tutsis. La plupart des Hutus-alibi ont été chassés des postes importants, à commencer par le Premier ministre Faustin Twagiramungu et trois de ses ministres ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires ou dirigeants locaux. Les partis politiques sont interdits, seuls les propagandistes et membres de la police politique du FPR, appelés Abakudus, ont pignon sur rue. La liberté d'opinion et la liberté d'expression sont proscrites. Ceux qui osent critiquer le régime sont arrêtés et souvent exécutés sommairement. Voilà pourquoi les réfugiés hutus ne rentreront pas au Rwanda. Ils exigent des garanties préalables pour leur sécurité et pour le respect de leur libertés. Ils dénoncent la criminalisation collective des Hutus et le harcèlement de leur leaders politiques et intellectuels. Ils souhaitent enfin que leurs biens illégalement occupés par des Tutsis protégés par l'armée du FPR et par le gouvernement de Kigali soient préalablement libérés, car la victoire militaire ne peut pas ramener la paix.

• *Quel est, enfin selon vous le prix d'une paix durable au Rwanda? La réconciliation est-elle possible au Rwanda? Quel rôle peut jouer à cet égard les procès en perspective? La solution du conflit réside-t-elle dans*



la victoire militaire ou faut-il chercher des solutions politiques?

T.B. : Les événements ont montré qu'il n'est nullement possible de ramener une paix durable au Rwanda et qu'il n'est pas possible de parler de réconciliation sans tenir dûment compte des intérêts des trois communautés ethniques qui composent la société rwandaise. Il faut pour cela des négociations sincères et transparentes devant conduire à la reconnaissance des droits de la majorité hutue et la protection des minorités tutsies et Twa. Deux actions illustrent parfaitement cette orientation plutôt fascisante du régime mono-ethnique Tutsi installé à Kigali: l'entretien de sentiments aigus de haine ethnique par l'érection de monuments du souvenir dans toutes les localités du pays. Ces monuments doivent, selon les autorités de Kigali, rappeler constamment aux Tutsis qu'ils ont fait l'objet de «génocide par les Hutus». Ils seraient les signes de culpabilisation permanente et collectives des Hutus. Ensuite le retour aux rituels anciens, notamment l'exposition des crânes des Hutus vaincus, massacrés par les vainqueurs tutsis qui, dans le temps, exposaient les organes génitaux des Hutus vaincus lors des guerres de conquêtes des royaumes hutus. Le régime de Kigali trompe ainsi l'opinion en faisant croire que les crânes exposés appartiennent aux Tutsis, puisque des cérémonies d'inhumation ont été organisées pour eux depuis que le FPR est au pouvoir. Les Tutsis respectent religieusement leurs morts pour oser les exposer au public. Ils l'ont prouvé en demandant au Tribunal International pour le Rwanda qu'il arrête les exhumations effectuées pour les besoins d'enquêtes. Ce respect des morts risque ainsi de conduire à la condamnation des Hutu sur base d'enquêtes incomplètes et tronquées alors qu'en même

temps on manipule l'opinion publique. Tant que ces obstacles aux négociations demeurent, le conflit restera donc entier. Les vaincus d'hier chercheront à reprendre le pouvoir par la force. Cela est évident dès lors que la victoire militaire d'une partie n'est que temporaire et ne permet pas d'instaurer une paix durable. De même, les procès ne peuvent à eux seuls ramener la paix, si équitables soient-ils. Leur utilité est vraiment relative. Ils peuvent à la rigueur permettre de briser le cercle vicieux de l'impunité.

Mais, si l'on peut admettre les procès organisés par un tribunal indépendant et impartial, les procès organisés par les vainqueurs contre les vaincus sont inacceptables, parce que nécessairement inéquitables.

Dans tous les cas, il est évident que seulement une solution politique négociée avec honnêteté et sincérité, peut, seule permettre de rompre les cycles infernaux des violences et des guerres fratricides au Rwanda.

• Pensez-vous que le FPR est prêt à négocier avec les exilés majoritairement hutus ?

T.B. : En réalité, le FPR qui a pris le pouvoir par force, qui a chassé presque trois millions d'habitants du pays, ne veut pas accepter la négociation pour plusieurs raisons. La première est que, si ce peuple rentre et qu'il y a une élection, ils vont les perdre. Avant ça, ils occupent les biens, les meubles, les immeubles des populations qui ont fui le pays. Ils ne veulent pas lâcher ces biens, ils ne veulent pas perdre le pouvoir qu'ils perdraient à coup sûr par des élections. Mais si les négociations manquent, si les cent mille réfugiés tutsis sont parvenus à rentrer 30 ans plus tard par la force, je crois que les trois millions de Hutus pourraient le faire en moins de temps. D'ailleurs, il y a un mouvement hutu qui est né au Sud-Ouest du pays (le PALIM), c'est déjà une annonce, un avertissement pour ce qui peut se passer dans l'avenir. Que la patience, l'humanisme des Hutus ne soit pas confondu avec de la lâcheté. Le gouvernement américain a décidé d'arrêter tous les présumés coupables hutus avant toute enquête, sur la base de listes établies unilatéralement par le FPR. Vous voyez bien la situation. Donc nous espérons que si le Tribunal International doit être juste et net, qu'il va juger tous les coupables, Hutus et Tutsis confondus. Dans tous les cas les Hutus qui resteront seront majoritaires pour gagner les élections si la démocratie tant prônée par ces pays capitalistes doit un jour prévaloir.

les procès ne peuvent à eux seuls ramener la paix, si équitables soient-ils. Leur utilité est vraiment relative. Ils peuvent à la rigueur permettre de briser le cercle vicieux de l'impunité.

Mais, si l'on peut admettre les procès organisés par un tribunal indépendant et impartial, les procès organisés par les vainqueurs contre les vaincus sont inacceptables, parce que nécessairement inéquitables.

Nous souhaitons pourtant que les Tutsis vivent avec nous. J'ai fait ma carrière sous Juvénal Habyarimana; chacun sait qu'il a toujours protégé les intérêts des Tutsi. Moi aussi je croyais que nous avions des membres de famille tutsis, par exemple ma belle-mère: j'ai fui avec celle-ci. J'ai un beau frère qui est tutsi, que j'ai transporté jusqu'au Cameroun. Il y a d'autres amis qui sont avec nous. On vivait harmonieusement avec les Tutsis, mais le FPR qui voulait prendre tout le pouvoir ne

pouvait le prendre sans tuer, et c'est ainsi qu'ils ont tué Habyarimana

• Et votre idée du Cameroun avant et pendant votre détention ?

T. B. : Je suis venu au Cameroun parce que je connaissais le Cameroun avant. Je venais ici, j'ai fait mes études avec des Camerounais à l'école de guerre française, donc j'étais un fasciné du Cameroun. Le pays était très accueillant et l'est encore puisque entrant comme d'autres Rwandais, nous n'avions pas eu de difficultés à nous installer. C'est

pour cela que cela me fait très mal que le même gouvernement qui nous a abrité semble être embarrassé de notre présence en prison, puisque moi je parle de mon mandat d'arrêt.

Le premier des deux mandats d'arrêt est en provenance de Belgique m'accusant d'avoir tué des Belges. Je suis passé devant la Cour d'appel ici, on dit que la demande d'extradition de la Belgique était recevable. C'était fin mars. J'ai attendu que j'aie plaidé ma cause en Belgique, je n'ai pas eu de réponse. Et en Belgique on continue à me qualifier de tueur alors que moi, j'ai voulu, j'ai demandé, j'ai écrit, je voulais aller plaider ma cause là-bas.

Deuxièmement, avec le dernier mandat de Kigali établi par le FPR qui avait fait une liste unilatérale qu'il présente au Conseil de Sécurité pour qu'on arrête les présumés coupables. On m'a encore arrêté avec mes camarades. Le gouvernement Camerounais justement comme le Zaïre et le Kenya, nous avions pensé qu'il devait aussi exiger que ce soit le mandat émis par le TPR avant de nous arrêter. Ensuite le TPR a dit qu'il s'intéresse à notre dossier, nous attendons toujours la suite. Personnellement je suis en contact avec nos compères depuis juin 1995. J'ai eu des correspondances sous couvert de mon avocat. Ils n'ont jamais vu l'intérêt de me convoquer pour m'entendre. Ils m'arrêtent sans m'avoir

interrogé et jusqu'aujourd'hui, je n'ai pas eu de mandat d'arrêt. Cela fait quatre mois de prison, je trouve quand même que c'est une irrégularité. Pour le malheur, il revient me dire qu'il m'avait manqué alors que nous étions à côté depuis une année. J'ai répondu aux déclarations, aux questions qu'il (le TPR-NDLR) nous posait et une année après ils disent que j'étais disparu alors là encore, il faut que le monde sache que j'ai toujours été trouvable et disponible à tout moment que le TPR avait demandé, que je ne me suis jamais caché et donc je ne voudrais pas continuer à rester en prison vraiment sans document légal pour me détenir en prison. Je voudrais par la même occasion demander au gouvernement Camerounais qui nous a bien reçu ici, tout d'abord d'assurer la sécurité de nos familles parce qu'il paraît que nous sommes en prison, elles se plaignent beaucoup, qu'elles sont malmenées par les gens de l'administration; la police et autres. En effet depuis que nous sommes en prison nos familles souffrent. Et puis nous voudrions aussi que nous prisonniers Rwandais, disons les autres qui pourront être appelés à être mis en prison se réfèrent à la décision et à la primauté du dit Tribunal International. Tandis que le gouvernement de Kigali ne peut pas être jugé, par qui? Ce sont eux qui nous ont combattu. Alors si on nous envoie à Kigali, c'est pour nous tuer à coup sûr.

• On parle déjà de votre extradition en Tanzanie.

T.B. : On a dit à la radio qu'on devait être extradé le 15 juin. Mais j'ose vous le dire, nous n'avons pas encore un seul papier, pas même le mandat d'arrêt. Donc je me pose la question si on doit nous conduire la nuit à l'insu de nos familles. Nous souhaitons savoir quand est-ce que nous partons, parce que nous voulons partir. Hormis les appréhensions que je vous ai signalées sur l'environnement tanzanien, nous voulons réellement aller devant le tribunal pour que la justice, la réalité soient établies et que justice soit faite.

• Alors colonel, toujours confiant ?

T.B. : Moi, je suis confiant. J'ai confiance à la justice du TIR et normalement, je voudrais passer pour plaider ma cause, parce que je souffre en prison pour rien. J'ai également ma famille à élever et comme moi tous les autres compatriotes détenus ici. Il faudrait surtout que toutes les autres personnes qui occupent des postes de responsabilité, réfléchissent sur notre problème. Parce que, qui sait, ce qui ce passera un jour pour eux. Le problème Rwandais, notre problème doit servir de leçon à tous les peuples. ■